

L'an deux mille onze, le sept AVRIL, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

Etaient présents : Mrs Maurice BOIXIERE - Jean-Yves PRIE - Didier JUIN - Mme Joëlle DENOUAL - Mrs Jean REUNGOAT - Jean-François HULAUD - Pierre CHOUIN - Patrice ROBIN - Jean-François LOREE - Sébastien GABILLARD - Mme Jeanine DUFEIL - Mr Serge AUFFRET - Mmes Véronique MEHEUST - Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE

Absents : Mr Bertrand PANGAULT (excusé, pouvoir à Mr J-F. HULAUD), Mr Cyrile REMOND (excusé), Mme Françoise VAN DIEN (excusée), Mme Jeanine ROUXEL (excusée, pouvoir à Mr Patrice ROBIN), Mme Clotilde LAFFON (excusée, pouvoir à Mme Véronique MEHEUST), Mme Tiphaine TARDIF (excusée).

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 24 février 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE du JOUR

COMPTES DE GESTION 2010
(budget principal et budget annexe du lotissement)

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2010 lors de la séance de conseil municipal du 24 février 2011 par Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Après avoir reçu les comptes de gestion définitifs de la Trésorerie,

- Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes de gestion 2010 du Budget Principal et du Budget Annexe du Lotissement n'appellent aucune observation, ni réserve.

BUDGET PRIMITIF 2011

Introduction au Budget

Rapporteur : M. Maurice BOIXIERE - Adjoint aux Finances)

La commission des finances s'est réunie lundi dernier pour étudier le projet de budget 2011 qui vous est soumis. Ce budget, contrairement à celui de 2010, n'anticipe pas sur les réalisations possibles en 2012. C'est un budget au contraire de finalisation des projets inscrits en 2010. Il prend en compte, cependant, un certain nombre de propositions ponctuelles à réaliser en 2011. Bien entendu, ces propositions peuvent être modifiées au cours de la séance.

1. Les grandes lignes du budget

La situation financière de la commune reste stable malgré la conjoncture, le Compte Administratif 2010 que nous avons validé lors de la dernière séance du

conseil, a dégagé un excédent de fonctionnement de 42 731€ contre 52 061,34 € en 2009. C'est donc un peu moins que l'an dernier. Nous les affectons à la section d'investissement. Les comparaisons établies ici le sont par rapport au budget primitif 2010.

La proposition de budget 2011, toutes sections confondues, tel que le document vous est présenté, s'équilibre à 3 177 488,10 € contre 3 190 295,45 € en 2010, soit - 0,04 %. La section de Fonctionnement est arrêtée à la somme de 1 685 735 € contre 1 690 779,34 € en 2010, soit - 0,01 %. Nos dépenses réelles de fonctionnement se montent à 1 378 528€ contre 1 340 420 € l'an dernier soit + 38 108 € ; nos recettes de fonctionnement nous permettent de virer à l'investissement la somme de 307 207 € (dotation aux amortissements comprise) contre 350 354,34 € soit 43 147,34 € de moins qu'en 2010 (en 2009, c'était 312 96 €.)

La section d'investissement se monte à la somme de 1 491 753,10 € contre 1 499 516 € en 2010. On retrouve donc le niveau d'investissement de l'an dernier.

2. Les dépenses de fonctionnement

2011 : Prenons en compte les dépenses réelles, hors les opérations comptables. Elles sont de 1 378 528,00 € soit + 2 %. Nous inscrivons 30 jours supplémentaires pour Kermaria pour commencer le sentier du littoral. Les dépenses de fonctionnement sont bien contenues malgré l'augmentation des matériaux, de l'alimentation et des services. L'exécution du budget reste serrée : taux de réalisation en 2010 : 94 %, en 2009, 96 %, en 2008, 98,5%, en 2007, 97%, en 2006, 95%. Nous créditons les dépenses imprévues à hauteur de 10 000 €.

3. Les recettes de fonctionnement

2011 : + 0,5 % hors excédent antérieur reporté, soit 1 643 004 € de recettes nettes au lieu de 1 638 718 € en 2010 (+ 4 386 €).

Au niveau des impôts locaux, ce projet de budget est établi sans augmentation de leurs taux. La réforme dans la répartition des différentes taxes n'est pas encore appliquée, mais le sera en 2012. Cette année, nous avons une baisse significative du produit de la taxe sur le foncier bâti dû au fait qu'une entreprise de type coopératif a fait valoir auprès des services fiscaux qu'elle était anormalement imposée. Elle a eu gain de cause et il en résulte pour nous une diminution de recette de près de 40 000 €...Après la hausse importante de 2010 due principalement à la taxe sur le foncier bâti qui avait donné à elle seule + 48 063 € de recettes supplémentaires, nous prévoyons 687 516 € au lieu de 705 055 € l'an dernier soit moins 17 000 €.

L'Etat s'était apparemment engagé à garantir le même montant pour ses participations. Le mode de calcul de la DGF a été revu et malheureusement, il en résulte une diminution de cette dotation globale de 1 % soit moins 4 503 €.

4. L'autofinancement

Notre épargne brute, 2010, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est de 366 025 € contre 364 961 € en 2009. L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement en capital qui est de 193 804,57 €, se monte à 172 220,43 € au lieu de 184 112,76 € en 2009. Notre capacité d'autofinancement se maintient. Nous allons rembourser 179 000 € en capital.

5. L'investissement

La présentation de la section d'investissement est simplifiée. Les dépenses d'équipement sont constituées de reports : 905 060 € et de 201 975 € d'inscriptions nouvelles. Ce qui fait 1 107 035 € contre 1 310 216 € l'an dernier. Nous proposons d'inscrire divers équipements et travaux dont nous avons parlé au cours des dernières réunions.

6. L'endettement

Notre dette se compose de 10 prêts dont 4 à taux révisable que nous surveillons et qui pour l'instant restent plutôt stables. Pour l'un d'entre eux, le taux de remboursement pour l'échéance de mars est de 0,6554 % (0,942 % il y a un an), les autres sont à taux fixe. Un va s'éteindre en 2011. L'encours de la dette au 1er janvier 2011 est de 2 058 523,59 € soit 163 136 € de moins qu'en 2010. Cela fait 720 € par habitant par rapport à 692 € pour les communes de la même strate dans le département. Pour équilibrer la section d'investissement, il y a lieu de prévoir un emprunt de 227 000 €. Ce prêt ne sera sans doute pas réalisé, ou si oui, en toute fin d'année.

7. Le lotissement

Il s'agit essentiellement de reports.
Nous allons passer maintenant à l'examen chapitre par chapitre.

VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2011

Entendu la présentation du projet de Budget 2011 par Monsieur Maurice BOIXIERE, adjoint aux finances,
VU l'avis de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, VOTE les taux des taxes comme indiqué ci-dessous :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | : 12,24 % |
| Taxe de foncier bâti | : 15,81 % |
| Taxe de foncier non bâti | : 45,90 % |

Produit fiscal attendu : 687 516 €

BUDGET PRIMITIF 2011

VU le produit fiscal attendu,
VU les propositions de la Commission des Finances,
VU la présentation des programmes d'investissement,
Entendu l'exposé de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2011 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 1 685 735 € |
| Recettes | 1 685 735 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 491 753,10€ |
| Recettes | 1 491 753,10 € |

Budget total : 3 177 488,10 €

BUDGET PRIMITIF 2011 du LOTISSEMENT

Entendu la présentation de Monsieur Boixière, adjoint aux finances,
VU les propositions de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2011 du Lotissement qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 7 267,32 € |
| Recettes | 7 267,32 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 18 788,41 € |
| Recettes | 18 788,41 € |

Budget total : 26 055,73 €

INVESTISSEMENT

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE COMMUNALE

Monsieur Jean REUNGOAT, Adjoint aux affaires générales, présente aux membres du conseil la demande de l'école communale, à savoir l'achat de matériel informatique. L'école demande 2 ordinateurs ainsi qu'un vidéoprojecteur.

Concernant les ordinateurs, des devis ont été demandés, et s'établissent comme suit (pour 2 unités) :

- POTIER INFORMATIQUE : 1230€ HT, mémoire de 500Go, écran 22 pouces
- DECLICKS INFORMATIQUE : 974€ HT, mémoire 250Go, écran 18.5 pouces
- OUEST PC : 1457€ HT, mémoire 320Go, écran 19 pouces

Monsieur Jean REUNGOAT précise que le matériel est équivalent pour les 3 devis, excepté en termes de mémoire physique et de taille d'écran (meilleure qualité pour la vision de jeunes enfants). La meilleure offre concernant ces deux points est celle de l'entreprise POTIER, qui de plus intervient sur tout notre parc informatique.

Concernant le vidéoprojecteur, 2 devis ont été présentés :

- VIVITEK : 329€ HT
- EPSON : 419€ HT

Monsieur Jean REUNGOAT précise que le matériel est équivalent.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean REUNGOAT,

Considérant les offres présentées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de retenir la proposition financière de l'entreprise POTIER pour ce qui concerne l'achat de 2 unités informatiques, pour un montant total de 1230€ HT ;
- DECIDE de retenir la proposition financière de l'entreprise VIVITEK, la moins-disante, en ce qui concerne l'achat d'un vidéoprojecteur, pour un total de 329€HT.

INVESTISSEMENT ACQUISITION D'OUTILLAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Jean-Yves PRIE, Adjoint aux travaux, présente aux membres du conseil les demandes d'achat d'outillage pour les services techniques. Le renouvellement de certains équipements s'avère nécessaire, compte tenu notamment de la fréquence de leur utilisation, permettant par la même d'être plus efficace et moins contraignants pour les agents.

Sont ainsi demandés :

- une motopompe
- un appareil sur batterie avec sécateur, permettant d'adapter d'autres matériels par la suite
- un tracteur (selon le coût, achat d'une remorque en plus)

Entendu l'exposé de Monsieur REUNGOAT, rapporteur,

Considérant la demande du service technique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- DONNE son accord de principe pour l'achat de ces matériels ;
- DEMANDE à Jean-Yves PRIE de faire établir des devis pour ces matériels, qui seront examinés lors du prochain conseil municipal
- INSCRIT la somme de 30 000€ en investissement pour l'achat du tracteur

AVENANTS CHANTIER ECOLE

Monsieur Michel VASPART, Maire, précise l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de l'école au conseil.

Il présente un devis relatif à la mise en place d'un éclairage de tableau, comme suit :

- SARL ATOUT CONFORT : luminaire tableau : 220.18€ HT.

Entendu l'exposé de Monsieur Michel VASPART,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE l'avenant relatif à l'installation de luminaire, au profit de la SARL ATOUT CONFORT, pour un total de 220.18€ HT.

AFFAIRES GENERALES Convention Ker Maria 2011

Monsieur Pierre Chouin, délégué à l'environnement, propose de renouveler cette année la convention qui nous lie à l'association Steredenn - Centre Ker Maria, et ceci dans le cadre du programme pluriannuel de la commune visant de réhabilitation des bords de Rance. La commune lui confie une nouvelle tranche de travaux d'un an axée sur la restauration des perrés et l'aménagement, l'entretien et la création de chemins de randonnée pédestre, conformément à un cahier des charges répondant aux exigences du Contrat de Baie.

La convention porte sur une prestation prévisionnelle de 60 jours de travail pour l'année, soit le double de l'année dernière, réparti comme suit :

- 30 jours pour l'entretien des sentiers du littoral et du Val Hervelin
- 30 jours pour la création de chemins.

Mr Pierre CHOUIN précise qu'il a obtenu de l'association un coût à la journée identique à celui de l'année dernière, bien que le nombre de jours de travail ait doublé.

Mr Pierre CHOUIN précise donc que le coût annuel des interventions ne pourra donc être supérieur en 2011 à : 18900€, soit 60 jours de travail à 315€.

Entendu l'exposé de Mr CHOUIN,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Centre Ker Maria conformément aux conditions indiquées ci-dessus,

Demande de participation à la Classe de Découverte De l'Ecole Communale

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires scolaires, présente la demande de subvention de l'école communale, dans le cadre d'une classe de découverte associant les CE2 et CM. Cette classe se tiendra du 06 au 11 juin 2011, à Estarvielle dans les Hautes-Pyrénées, et représente un coût total de 11 769.09€, soit environ 260€ par enfant.

Monsieur Reungoat rappelle que le montant de la subvention accordée à chaque enfant durant toute sa scolarité en primaire à Pleudihen est de 140€.

Monsieur Reungoat explique que la subvention demandée à la commune s'élève à 3173€, soit 26.57% du total, et qu'elle s'établit comme suit :

- pour les 12 élèves de CE2, qui n'ont rien consommé de leur 140€ : la demande d'aide est de 110€ par élève. Il leur resterait donc 30€ sur le reste de leur scolarité.
- pour les 17 élèves de CM1, à qui il reste 57€ sur les 140€ alloués: la demande est de prendre l'intégralité de ces 57€, il ne leur restera plus rien pour la classe de CM2
- pour les 17 élèves de CM2, à qui il reste 52€ sur les 140€ alloués : la demande est de prendre l'intégralité de ces 52€, sachant que c'est leur dernière année scolaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE d'accorder une subvention de 3 173€ € à l'école primaire publique, dans le cadre de sa classe de découverte de juin 2011.
- DIT que la participation sera versée au vu d'un état nominatif des élèves ayant effectivement pris part aux divers séjours.

Dans la mesure où la participation par élève n'est désormais plus consommée en une seule fois, Monsieur Reungoat précise qu'un compte individuel par enfant sera tenu tout au long de sa scolarité.

Validation du projet d'aménagement de la Ville Guillaume

Monsieur Michel VASPART présente aux membres du Conseil Municipal le plan d'aménagement de la Ville Guillaume conçu par l'architecte-paysagiste en charge de ce dossier, Monsieur COURCHINOUX, de Josselin (56).

Cet aménagement a pour objectif de faire ralentir les véhicules circulant sur cette portion de route, la vitesse de 50km/h étant rarement respectée.

Monsieur Michel VASPART, après avoir présenté la dernière maquette de l'architecte incluant un plateau surélevé, précise qu'une réunion de présentation de ce projet s'est tenue le lundi 21 mars 2011, en salle d'honneur de la Mairie, réunion à laquelle tous els habitants de la Ville Guillaume, les élus, et l'architecte en charge de dossier était conviée.

Monsieur Michel VASPART précise que le projet a été particulièrement bien accueilli par l'ensemble des personnes présentes, et qu'aucune critique négative ne s'est faite entendre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DONNE son accord sur le plan d'aménagement présenté par l'architecte Mr Courchinoux, sous réserve de l'avis favorable de l'A.T.D (agence technique départementale).

Protection entre le terrain synthétique et les riverains

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux finances, indique au Conseil que compte-tenu de la proximité de 3 maisons et du terrain de football synthétique, des ballons atterrirent parfois chez ces riverains, qui ont exprimés leur mécontentement. Monsieur Maurice BOIXIERE explique qu'afin de ne plus troubler leur quiétude, il est proposé de rehausser certains poteaux du terrain, en les faisant passer de 6 à 10 mètres, et d'y apposer des filets. Cela devrait empêcher les ballons de passer en les renvoyant directement sur le terrain.

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice BOIXIERE,
Considérant la nécessité de procéder au remplacement de ces foyers,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le rehaussement des poteaux,
- DEMANDE à Mr BOIXIERE de présenter plusieurs devis qui seront étudiés lors de la prochaine séance du conseil municipal,
- DECIDE de concerter les HLM de la Rance, gestionnaire de ces maisons, afin de prévoir l'installation de grillage thermo-soudé de 2 mètres de sur chacun des terrains concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Lotissement Artisanal de la Gare

Monsieur Michel VASPART présente le plan d'extension du lotissement artisanal de la Gare au Conseil Municipal, à travers les différents lots et leurs affectations. Il précise que les travaux de viabilisation vont commencés, mais que pour ce faire la CODI doit nécessairement racheter un chemin privé d'environ 600m² à Mr Pépin. Monsieur VASPART informe le conseil que les travaux devraient débuter au second semestre 2011.

Adhésion à l'Association de Promotion de l'Axe ferroviaire De Bretagne Nord

Monsieur Michel VASPART présente au Conseil Municipal l'association de Promotion de l'Axe Ferroviaire de Bretagne Nord (APAFBN) et sa demande d'adhésion. L'APAFBN tente de faire en sorte que le pays de Dinan bénéficie de trains de qualité, performants et capable de relier vers l'Ouest St Brieuc et au-delà Brest, et à l'est, vers St Malo et rennes, puis Paris.

A cet effet, la rénovation de la voie entre Dinan et Dol devrait se faire au plus tard en 2013 avec le croisement de Miniac.

Monsieur Michel VASPART précise que dans le cadre de cette rénovation, l'association seule ne peut se faire entendre par les décideurs-investisseurs concernés, et c'est pourquoi elle demande aux élus de bien vouloir les soutenir en y adhérant.

Une contribution symbolique de 5 € est ainsi proposée.

Monsieur Michel VASPART informe donc les élus et conseillers qu'un formulaire d'adhésion sera dorénavant disponible à l'accueil de la Mairie.

Diagnostic Accessibilité Personnes Handicapés

Monsieur Michel VASPART informe le Conseil municipal qu'un diagnostic sur l'accessibilité des personnes handicapées aux ERP (établissement recevant du public) et IOP (installation ouverte au public); et conformément aux textes réglementaires.

Ce diagnostic devait être fait avant le 31/12/2010, mais face au petit nombre de communes l'ayant réalisé (37% seulement), des délais supplémentaires ont été accordés.

Monsieur Michel VASPART présente une proposition qui lui a été fait par la société ECTI, composée de professionnels seniors bénévoles, qui de ce fait n'est pas très onéreuse.

Monsieur Michel VASPART propose donc au Conseil de demander et d'étudier d'autres devis avant de réaliser ce diagnostic.

Commission DSP Gaz

Monsieur Michel VASPART fait état de l'avancement du dossier DSP Gaz (délégation de service public) au Conseil municipal.

Monsieur Michel VASPART indique que la procédure n'est pas encore terminée, et que nous entrons en phase de négociation avec les entreprises retenues, négociation se déroulant le 19/05/11.

A cet effet, Monsieur VASPART précise que 3 entreprises ont été retenues, que cela soit en gaz naturel ou en propane, l'objectif étant de choisir le candidat avant la fin du mois de mai.

Une fois l'entreprise choisie, une dernière phase de négociation aura lieu, avant que le projet ne soit présenté à l'ensemble des pleudihennais concernés, qui pourront s'ils le souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Etat d'avancement des travaux

Mr Michel VASPART informe le conseil municipal que les travaux de l'école ont connu quelques difficultés, soulevés notamment lors des réunions de chantier, mais sans toutefois que cela entraîne des retards. Le planning devrait être respecté.

Concernant les travaux de la salle des fêtes par contre, le chantier a pris un peu de retard, mais sans problèmes majeurs.

Concernant la maison de retraite, les travaux avancent et le planning devrait être respecté.

Achat de tatamis pour le Judo Club

Mr Didier Juin, adjoint aux sports, fait part que conseil municipal de la demande du Judo Club quant au remplacement de leurs tatamis.

Monsieur JUIN présente les devis qu'il a obtenu de la part des entreprises spécialisées, devis qui s'établissent comme suit :

- MT Diffusion : 59 unités, 6431€ TTC
- DOUESSIN SPORT S.A.S. : 59 unités, 3870€ HT, 4621€ TTC

Entendu l'exposé de Monsieur Didier JUIN,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de ces tatamis,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'accorder une subvention au Judo Club afin de procéder au remplacement de leurs tatamis, au profit de la société DOUESSIN SPORT S.A.S., la moins-disante, pour un total de 3870€ HT ;
- DECIDE que la subvention annuelle accordée au Judo Club sera diminuée d'autant, lissé sur deux années, soit 1935€ de moins cette année sur les 4000€ alloués en général.

Séance close à 23h10